

tenue sous la présidence de Monsieur SOUTEYRAND, assisté(e)
de Madame BAYADA et Madame LESIMPLE, Conseillères
En présence de Monsieur CHEVILLARD, Rapporteur public
Madame FARELL, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2405443	RAPPORTEURE: Madame Adrienne BAYADA
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté en date du 25/07/24 du préfet des PO portant suspension d'activité des élevages canin, félin et équin de l'exploitation "GAEC AGREE DE LE SERPOLET"	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	GAEC LE SERPOLET	Maître BENSOUSSAN ARNAULT Arnault (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	
02)	DOSSIER N° 2405002	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
Titre de l'affaire	Annulation de la délibération du Conseil Départementale en date du 24/06/24 approuvant la constitution d'une servitude de passage entre le département de l'Hérault et la SCI Les Petit Figuiers	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE DE BALARUC LE VIEUX	ARCAMES AVOCATS
Défendeur	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Président
	SCI LES PETITS FIGUIERS	CABINET URBI & ORBI
	SNC LES VIGNES	SELARL VALETTE-BERTHELSEN (Cour)

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2403726	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
Titre de l'affaire	Annulation de la décision de la fédération départementale des chasseurs de l'Aude en date du 02/05/24 portant exclusion temporaire de 5 ans de l'ACCA d'Esperaza à l'encontre de M. L.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur L	LAMBERT & CROCHET (Cour)
Défendeur	FEDERATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUDE	CABINET LABRY & NORAY-ESPEIG
04)	DOSSIER N° 2406006	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
Titre de l'affaire	CONDAMNATION DE LA COMMUNE DE LEUCATE A INDEMNISER M. E A LA SUITE DE LA DEMOLITION DES INSTALLATIONS DE "LA GOURMANDINE"	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur E	SCP DILLENSCHNEIDER AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LEUCATE	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
05)	DOSSIER N° 2500129	RAPPORTEURE: Madame Adrienne BAYADA
Titre de l'affaire	Annulation du refus implicite de la commune de Ceret opposé à la demande indemnitaire préalable de Mme M suite aux préjudices subis lors de sa chute le 24/08/19 sur le trottoir de la commune causé par un défaut de signallement d'un caniveau profond et non protégé et condamnation de la commune à verser à la requérante la somme de 21 486,02 euros.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M	Maître MANYA Camille
Défendeur	COMMUNE DE CERET	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-GARONNE	SELARL VPNG AVOCATS

10 heures 00

06)	DOSSIER N° 2506589	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
-----	--------------------	-------------------------------------

Titre de l'affaire Demande en annulation de l'arrêté préfectoral n°DDTM-SAFEB-UFCB-2025-124 du 14 août 2025 relatif à la régularisation des travaux de défrichement et de création de chemins en zone Natura 2000 sur la commune de Saint-martin-des-puits.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur D

Défendeur

PREFECTURE DE L'AUDE

AICA VENTA FARINA

Représentants des parties

Monsieur D

Arrêté le 10/09/2026

Le vice-président du tribunal